

Formation de secourisme pour les usagers de deux roues motorisés (moto, 125cm³, cyclo, scoot...)

*en moto, seuls ou en groupe nous sommes vulnérables,
en remontant les files, l'accident nous est facilement accessible
dès les premiers instants, les bons gestes sont vitaux...*

...faites un stage d'une journée et demie permettant d'obtenir le **diplôme PSC1***, pour aider et sauver des vies en toutes circonstances: en famille, au travail, mais surtout...

Une demi journée sera consacrée à la pratique en simulant différentes situations d'accident de moto sur une piste fermée à la circulation.

Des gestes spécifiques seront enseignés par des professionnels rompus à ces techniques: retrait de casque, retournement en urgence, victime traumatisée ...

Vous saurez désormais réagir efficacement.

Lieu du stage: Mordelles / Le Rheu

Coût : 45€ / personne

	dates	horaires
Jour 1	02/09/2017	8h00 - 17h30
Jour 2	09/09/2017	8h00 - 12h30

* PSC1: Prévention et Secours Civiques de niveau 1



BULLETIN D'INSCRIPTION STAGE DE SECOURISME AXÉ DEUX ROUES MOTORISÉS PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES NIVEAU 1 SESSION 2 ET 9 septembre 2017

Nom : Prénom :

Adresse : Date de naissance :/...../.....

CP & Ville : Lieu de naissance:

Courriel :@..... Tél fixe et/ou portable :/.....

RÈGLEMENT

Tout stagiaire doit respecter le présent règlement dont il déclare avoir parfaite connaissance et avoir reçu un exemplaire.

- Le stagiaire s'inscrit pour la durée complète de la formation sur un samedi et le samedi matin suivant, et s'engage à être présent à la session. Il prévoira son repas pour le déjeuner (pique nique au bâtiment de formation),
- La collecte des informations d'état civil du stagiaire est impérative pour qu'un diplôme officiel lui soit remis.
- **Le stagiaire s'engage à verser des frais de 20€ lors de l'inscription (déduits lors de règlement final) Par chèque à l'ordre de FFMC 35, accompagné du présent formulaire complété et signé.**
- Chaque session de stage est prévue pour un maximum de 10 stagiaires, les inscriptions seront prises en compte selon leur date de réception, le cachet de la poste faisant foi.
- Si le nombre suffisant de stagiaires (7 personnes) n'est pas réuni, le stage sera annulé, les frais d'inscriptions seront restitués.
- La FFMC35 peut être amenée à annuler ce stage pour des raisons indépendantes de sa volonté, elle s'efforcera de prévenir les personnes inscrites dans des délais raisonnables, et s'engage à rembourser sans délai leurs frais d'inscription.

Je m'engage à respecter le règlement, ainsi que les règles de fonctionnement général de la formation.

Fait à : le :/...../..... 2017

Signature :

Nous collectons vos données personnelles pour nos propres besoins, en aucun cas, nous ne les communiquerons à des tiers autres que les intervenants de cette formation (Union Départementale des Sapeurs Pompiers).

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Vous pouvez exercer ce droit en vous adressant à : FFMC35 / PSC1 - 138, rue de Lorient - 35000 - RENNES / fmc35@ffmc.fr